

La méthode :

Nous utilisons la version 5 du logiciel Bilan Carbone® de l'ADEME, pour lequel nous avons suivi une formation spécifique et tenons à jour nos connaissances.

L'objectif d'une étude Bilan Carbone® est d'évaluer le plus précisément possible **l'intensité d'émission** en équivalent CO2 de votre activité.

L'intensité d'émission se calcule en rapportant les émissions globales de l'activité à **une unité de mesure pertinente**, telle que la tonne de produits vendus, le nombre de salariés, la surface occupée par l'activité, le chiffre d'affaires, etc.

La durée d'une étude Bilan Carbone® dépend de la nature des activités étudiées (taille de l'entreprise, périmètre choisi, contenu en formation et en suivi souhaité). Une étude demande de 8 à 15 jours répartis sur plusieurs mois.

Nos prestations respectent le cahier des charges de l'ADEME, à ce titre elles peuvent faire l'objet d'une aide financière. Cette aide était en 2007 de 70 % du montant global de l'étude dans la limite d'un coût global inférieur à 15 000€.

Les différentes étapes de l'étude :

- Définition des objectifs avec les responsables de l'entreprise, choix d'un interlocuteur privilégié dans l'entreprise.
- Visite de l'ensemble des sites concernés par l'étude.
- Organisation d'une formation au phénomène du réchauffement climatique et présentation de la méthode Bilan Carbone® au personnel de l'établissement. (et aux élèves ou étudiants pour un Ets d'enseignement).
- Remise d'un document présentant les informations à collecter, et d'un questionnaire à chaque salarié.
- Collecte des informations par le prestataire Bilan Carbone® (entretiens, analyse des questionnaires) et traitement des données.
- Organisation d'une réunion de validation intermédiaire des premiers résultats et entretien avec l'interlocuteur attitré sur les pistes de recommandation dans le cadre de l'étude.
- Collecte de données complémentaires afin d'affiner les résultats.
- Présentation orale des résultats et des recommandations, remise d'un rapport d'étude final.
- Mise en place d'un protocole de suivi des recommandations et des choix effectués.

Afin qu'un Bilan Carbone® atteigne les objectifs qui lui sont assignés, **DéPart** tient à souligner quelques **points de vigilance** :

- Le Bilan carbone® ne prend sens que si la direction de l'établissement est convaincu de sa nécessité et se donne les moyens internes de sa réussite.
- La participation de l'ensemble des salariés (et des parties prenantes : élèves, étudiants, voire partenaires) est nécessaire : les phases d'information, de formation, de restitution des résultats, d'engagements dans des démarches nouvelles est au cœur du processus.
- Le Bilan carbone® doit conduire à des changements de pratiques et à une évaluation régulière de celles-ci.

Démarches Participatives

Moulin de Veillon 79400 Saint-Martin-de-Saint-Maixent
Tel : 05.49.04.52.40 / 06.87.31.11.80 - Courriel : bruno.faucher2@wanadoo.fr
Association loi 1901 - SIRET : 49092176400018 APE : 913 E